

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Francis Planté, Eric Bertran, Maryline Lassalle, Sandrine Lozinguez, Eric Larroquette, Pierre Lasserre, Monique Claverie.

Absents excusés : Yvon Loubelle, a donné pouvoir à Eric Bertran, Dominique Fialon a donné pouvoir à Didier Sarciat, Lilian Capera a donné pouvoir à Jean Michel Yvora.

Secrétaire de séance : Eric Bertran

1 Approbation des comptes de gestion et administratif 2018 - Budget principal de la Commune, budget annexe du pôle Médico-commercial et Budget annexe photovoltaïque:

L'adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires présente les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 de la commune, du Pôle Médico-commercial et du Photovoltaïque qui sont en tous points conformes aux comptes de gestion présentés par notre Trésorière avec les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

<p>Dépenses de fonctionnement : Inscrit au budget : 598 628 € - Réalisé : 542 442 €.</p> <p>Soit des dépenses réelles inférieures de 56 186 € aux prévisions avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 350 € sur la gestion courante (chap 65) - 20 486 € sur les charges de personnel (chap 12) - 24 681 sur les charges à caractère général (chap 011) 	<p>Recettes de fonctionnement : Inscrit au budget : 787 770 € - Réalisé : 923 770 €.</p> <p>Soit des recettes réelles supérieures de 136 000 € aux prévisions qui s'expliquent par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de la vente de l'immeuble Laffite - des produits plus importants concernant les taxes - <p><i>Excédent de la section de fonctionnement : 261 177 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</i></p>
--	---

<p>Dépenses d'investissement : Inscrit au budget : 901 693 € - Réalisé : 233 421 € Soit des dépenses réelles inférieures de 668 272 € aux prévisions.</p> <p>Certains grands projets, tels que l'aménagement du centre bourg ou la nouvelle mairie ont eu lieu en 2018 mais ne seront soldés qu'en 2019, d'où cet écart important par rapport aux prévisions de dépenses</p>	<p>Recettes d'investissement : Inscrit au budget : 755 131 € - Réalisé : 575 008 €.</p> <p>Soit des recettes réelles inférieures de 180 123 € aux prévisions.</p> <p>Comme en dépenses, certains grands projets démarrés en 2018 n'ont pas bénéficié des recettes prévues, qui seront donc perçues en 2019 (réserve parlementaire + Subvention MACS voirie = 57 500 €)</p> <p>Prévision de la vente de l'immeuble Laffite inscrite en section d'investissement mais réalisation en section de fonctionnement (120 000 €)</p> <p><i>Excédent de la section d'investissement : 461 737 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</i></p>
--	--

BUDGET PÔLE MÉDICO-COMMERCIAL

<p>Section de fonctionnement : Les dépenses ne concernent que des intérêts d'emprunts pour 15 701 €. Quant aux recettes, elles concernent les loyers encaissés pour 25 496 € et la vente d'un terrain pour 77 400 € soit 102 896 € au total</p> <p><i>Excédent de la section de fonctionnement : 2 737 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</i></p>	<p>Section d'investissement : Les dépenses concernent le remboursement de 2 emprunts en cours pour 15 300 €.</p> <p>Il n'y a pas de recettes réelles dans cette section.</p> <p><i>Déficit de la section d'investissement : 93 652 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</i></p>
--	--

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

<p>Dépenses de fonctionnement : Elles ne portent que sur des frais bancaires, des intérêts d'emprunts et de l'abonnement au réseau électrique pour un montant total de 1 291 € et représentent 85 % du réalisé du budget primitif.</p>	<p>Recettes de fonctionnement : Elles ne reposent que sur le produit de la vente d'électricité, qui en 2018 n'a pas pu être encaissée suite à un problème contractuel avec EDF. Un avenant a été signé et la production 2018 sera encaissée en 2019</p>
<p>Dépenses d'investissement : Inscrit au budget : 101 023 € - Réalisé : 49 309 €.</p>	<p>Excédent de la section de fonctionnement : 3 715 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</p>
<p>Ces dépenses correspondent au coût total du nouveau hangar équipé de panneaux photovoltaïques</p>	<p>Recettes d'investissement : Inscrit au budget : 93 285 € - Réalisé : 93 285 €. Soit des recettes réelles identiques aux prévisions, correspondant à l'excédent d'investissement 2017 et la perception d'une subvention du département</p>
	<p><i>Excédent de la section d'investissement : 43 976 € qui seront réaffectés au budget primitif 2019</i></p>

Vote des comptes de gestion et administratif 2018 des trois budgets

11 voix pour et un non vote (M Didier Sarciat Maire)

2 - Délibérations d'affectation des résultats 2018 des trois budgets

Adopté à l'unanimité

3 Subvention aux associations

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder à l'association "l'Amicale Sibusate – au Comité des Fêtes " une subvention de 6 000 euros. Association "Festiv'Adour " une subvention de 500 euros. OCCE40 – Ecole les Cigognes, une subvention de 1 150 euros. Restaurants du Coeur, une subvention de 35 euros. correspondant à la prise en charge de 10% du montant des denrées distribuées à des Sibusates, sur la base de 1 € par repas, ce qui représente 31,00 €

Adopté à l'unanimité

4 Avenant à la convention de fonds de concours

Par délibération en date du 21 Décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le plan de financement et la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Saubusse relatifs à l'opération de réaménagement de la route de Maremne (RD 17).

Pour mémoire, le projet prévoyait le réaménagement du centre bourg afin de modérer les vitesses sur la rue de Maremne (RD 17), axe central de desserte du bourg et de favoriser les déplacements doux entre le bourg et le lotissement du Cassiet pour un montant global estimatif de 538 144,58 € TTC, dont 264 904,09 € HT de dépenses éligibles au titre du PPI voirie correspondant aux études et travaux d'aménagement de compétence communautaire. Par délibération en date du 28 septembre 2018, le conseil communautaire de la CC MACS a approuvé la convention de prestation de service confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération de réaménagement de la route de Maremne (RD 17) au département des Landes.

A la signature du marché, en août 2018, les prix unitaires de l'accord-cadre ont subi une augmentation contractuelle de près de 3 %. En outre, pendant l'exécution du chantier, il s'est avéré que certaines prestations devaient être exécutées afin de mener à bien le projet.

- prolongement du traitement des trottoirs vers l'église,
- prolongement du cheminement piétonnier au-delà du carrefour de Pierrelongue,
- création d'une tranchée drainante le long de la RD côté ouest avec création de cheminement
- piéton en GNT,
- réfection de l'ensemble des accès riverains se raccordant sur la rue de Maremne,
- mise en place d'un alternat manuel exigé par la présence du passage à niveau,
- mise en œuvre manuelle de grave bitume.

Le coût total des travaux a ainsi évolué de 538 144,58 € TTC à 634 969,22 € TTC. Les travaux de compétence MACS ont évolué de 317 884,90 € TTC à 443 074,82 € TTC et les travaux hors compétence de 220 259,67 € TTC à 191 894,40 € TTC

La participation financière de la commune passe de 88 301,36 € à 123 076,34 € et augmente donc de 39,3 %. Conformément à l'article 3 de la convention signée le 14 novembre 2017 entre MACS et la commune, le taux d'augmentation étant supérieur à 10 %, la convention précitée doit être modifiée par voie d'avenant en raison de la nature des travaux rendus nécessaires par la réalisation de l'ouvrage et modifiant les participations financières entre la commune et MACS.

Le Conseil municipal est invité à approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de versement du fonds de concours communal signée le 14 novembre 2017 entre la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et la commune de Saubusse pour les travaux de réaménagement de la route de Maremne, prendre acte que la participation de la commune de Saubusse qui en découle s'élève à un montant prévisionnel de 123 076,34 €, autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n° 1, tel qu'annexé à la présente, ainsi que tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente.

M le Maire fait valoir que l'économie des travaux hors compétences macs de -28 365,27 € compensent l'augmentation de la participation financière de Saubusse de 34 774,98 soit un solde de supplément financier pour saubusse de 6 409,71€, à savoir que la création d'une tranchée drainante le long de la RD côté ouest avec création de cheminement n'était pas prévu à l'origine des travaux ainsi que le coût de l'installation du contenair Sitcom

	Montant prévu	Montant réalisé	Delta
Montant total Travaux	-538 144,58 €	634 969,22 €	96 824,64 €
Compétences Macs	317 884,90 €	443 074,82 €	125 189,92 €
Hors compétences Macs	220 259,67 €	191 894,40 €	-28 365,27 €
Part commune	88 301,36 €	123 076,34 €	34 774,98 €
		Delta pour saubusse	6 409,71 €

Adopté à l'unanimité

5 Programmation coupe de bois 2019

Monsieur l'adjoint en charge de l'environnement expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en sécurité de la ligne SNCF, il conviendrait de procéder à la coupe de Aulnes sur une surface de 1,6 hectares pour un volume estimé à 60 m3 sur la parcelle 4,10c,10d

L'office National des Forêts se chargerait de trouver l'entreprise disposée à couper ce bois et à le racheter. Cette coupe engendrerait donc des recettes pour la commune, tout en sécurisant la voie ferroviaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'inscrire cette coupe à la programmation 2019 et de donner l'autorisation à l'ONF de prospecter pour le compte de la commune pour le choix de l'entreprise. Il est entendu que l'opération devra être favorable à la commune et fera l'objet d'un futur vote.

Adopté à l'unanimité

6 Portage foncier et financier pour acquisition d'un terrain

Considérant que la commune de SAUBUSSE se propose d'acquérir un terrain privé (parcelle D127 – 5155 m2). Suite à la délibération du 17/01/2019 (Voir CR n°38), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acheter le bien pour 10 000 € TTC et de déléguer cet achat à l'EPFL "LANDES FONCIER".

Adopté à l'unanimité

7 Demande de fonds de concours à CC MACS pour la réhabilitation de l'espace sportif

L'adjoint chargé du dossier expose à l'assemblée que la réhabilitation de l'espace sportif est devenu nécessaire car l'aire de jeu est fortement dégradée compte tenu de son âge (environ 25 ans) et des intempéries. Il en est de même pour le boulodrome.

Il est prévu une reprise du crépi des gradins, la réfection de la cancha (sol aire de jeu) et du boulodrome, le remplacement de la clôture du fond de la cancha, ainsi que la restauration du mur de frappe et du local pelote (isolation, faux-plafond et peinture). Il est également prévu de matérialiser un cheminement béton pour les personnes à mobilité réduite entre le Trinquet et le Fronton

Afin de pouvoir bénéficier d'un soutien, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à formuler une demande de fonds de concours « équipements sportifs », en acceptant le projet et le plan de financement prévisionnel de cette opération décliné comme suit : Montant des dépenses : 62 440 € HT (soit 72 539 € TTC)

- Part CC MACS fond de concours : 28 098 €

- Montant de la participation communale : 44 441 €

Adopté à l'unanimité

8 Taux de promotion au titre de l'avancement de grade

M. le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions applicables en matière d'avancement de grade.

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables. Ce taux de promotion doit être fixé par notre assemblée, après avis du Comité Technique. Il est demandé de fixer, à compter du 01/01/2019, les taux d'avancement de grade comme suit : en catégorie B/100% et en catégorie C/50%. Ces taux pourront être révisés en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité

9 Suppression et création de poste pour avancement de grade

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'avancement de grade d'un agent titulaire, il convient de prévoir la fermeture d'un emploi de Rédacteur principal 2^{ème} classe et l'ouverture d'un poste sur emploi permanent à temps complet de Rédacteur principal 1^{ère} classe : L'agent Buch-Sassi Perrine passe au grade de Rédacteur principal 1^{ère} classe au 15 mars 2019; avancement qui n'a pas d'incidence à court terme sur la masse salariale.

Adopté à l'unanimité

10 Motion de l'AML contre la réforme de la justice

Monsieur le Maire expose que l'Association des Maires des Landes, demande aux conseils municipaux des communes landaises de voter une motion de soutien « Pour une Justice de qualité et de proximité dans le département des Landes ; le maintien des tribunaux landais dans leur pleine compétence »

En effet, plusieurs dispositions du projet de loi de programmation 2018-2022 et de la réforme de la justice risquent de porter atteinte à l'accès au droit des justiciables, notamment des plus fragiles.

Le texte prévoit notamment la suppression des tribunaux d'instance, alors même qu'ils sont géographiquement proches des justiciables, faciles à saisir, peu coûteux, et jugent dans des délais raisonnables.

Par ailleurs, la dématérialisation envisagée du service public de la justice doit s'organiser en prévoyant une phase transitoire et la nécessité d'un accompagnement numérique des usagers.

La discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat doit permettre de renforcer ces aspects du texte législatif en examen au Parlement.

Enfin, les élus landais tiennent à conserver la présence des professionnels du droit au cœur de la cité.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la motion de soutien à l'action de l'AML pour la défense d'une justice de qualité et de proximité.

Adopté à l'unanimité

D.I.A (pour information)

DIA SAUVAGE-MALGERARD_ 10 PLE.DESJOBERT

DIA VTE BOYON-GELEZ_ 34 RUE DE LA LAITERIE_

DIA ECHANGE CETTOUR FIALON

DIA ECHANGE FIALON CETTOUR

Divers

Une demande a été formulée au conseil départemental pour ajouter si possible une station de ramassage scolaire au lotissement Prada afin de sécuriser plus de 25 familles dont les enfants prennent le bus scolaire.

La finition de la traversée de bourg RD17 (Plantations et pose de terre) se fera suite au carnaval.

Les panneaux signalant Saubusse ville thermale ont été posés sur la 4 voies

Dépôt du permis pour la réalisation de WC publics au pôle médico commercial sur l'espace végétalisé

Offre de M Louis Terrier d'un banc double en fonte avec assise bois (1886) pour la nouvelle Mairie

Passage de Saubusse sur radio FM souvenir's l'invité du 12 13h jeudi 14 mars

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

- 16 mars **concert Avanti de l'Association culturelle**
- 19 MARS . 10h00 messe à Oeyreluy / 16h00 cérémonie au Mémorial de Pontonx / 18H00 **Cérémonie des Anciens d'Algérie** à SAUBUSSE
- 31 Mars **Carnaval de Saubusse de l'Amicale Sibusate**
- 5 - 6 et 7 Avril **Exposition Photos "Les mots ont un visage"** (Salle des fêtes)
- 7 avril rallye photos de **Festivadour**
- 10 AVRIL **Voyage annuel anciens combattants**. Col de Gabia et région Saint-Jean-Pied-de-Port.
- 27 Avril salle des Fêtes - **Repas des Chasseurs**
- 1^{er} Mai **Grand prix des stations thermales 2019**
- 5 Mai Midi **Repas de l'Alose "la Coulaquère"** Ass. ste Thérèse (salle des fêtes)
- 8 MAI Messe à Saubusse avec drapeaux et délégations des **Anciens combattants**. Cérémonie à l'issue au monument aux morts.
- 15 mai **Voyage du troisième Âge** sur le chantier naval ALBAOLA (partenaire de la Galupe) à Pasai (Espagne)
- 18 et 19 Mai **Concours de peinture de l'art d'accueillir** à la salle des fêtes (thème d'eau et de rouille)
- 26 mai **Élections européennes** (1 tour)
- 29 mai **Festivadour** à St Martin de Hinx
- 1 juin **Festivadour** à Josse
- 2 juin **journée itinérante Festivadour** St jean de Marsacq Josse et Saubusse
- 8 juin départ de la **randonnée des trois rivières (Festivadour)**
- 9 juin **Festivadour** trail à Pey (à confirmer)
- 14 15 16 Juin **Fêtes de Saubusse de l'Amicale Sibusate**
- 28 juin **fête de l'école les Cigognes**
- Juillet Août les mercredis **Basco Landais de la Pelote Basque Sibusate** 17 et 24 Juillet - ½ finales 31 juillet - 7 août Finales le 21 août
- 14 juillet **Barricot et repas républicain de l'Amicale Sibusate**
- 27 Août **Concerti Association Sainte Thérèse**
- 7 Septembre 12h00 **repas annuel des Anciens combattants** (salle des fêtes).
- 11 Novembre cérémonie des **Anciens combattants** à Saubusse à 11h30 - messe commune à MESS à 10h30.

Clôture de la séance à 22 h 15

Prochain conseil le jeudi 11 avril 2019